

Réglementations locales...

-Lutte contre le bruit : afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, banc de scie, tronçonneuse, etc.) est réglementé par l'arrêté préfectoral N°2001-1269.

Il est autorisé : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h.

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

-Lutte contre les aboiements de chiens : les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que se soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit de laisser un chien dans un clos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés et répétés.

-Déjections canines : il est rappelé aux propriétaires de chiens de ramasser leurs déjections produites sur les espaces communaux, pour se faire, celle-ci met à disposition des distributeurs de sacs qui sont répartis sur son territoire.

-Divagation animale :

Un animal, en état de divagation ou accidenté, est sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé. Toute commune doit disposer ou avoir une convention avec une fourrière. Cette fourrière peut être en régie directe avec un service communal ou intercommunal, ou en délégation de service public auprès d'une structure privée ou associative. Le maire doit assurer la prise en charge des animaux en dehors des heures ouvrées de la fourrière, avec par exemple une convention avec un vétérinaire. L'affichage en mairie des modalités de prise en charge des animaux divagants est obligatoire.

-Procédures / étapes à suivre:

Signalement d'un animal errant: - Capture et conduite en fourrière (par l'autorité communale ou fourrière conventionnée) - Garde en fourrière sous un délai de 8 jours ouvrés. Recherche des propriétaires, restitution le cas échéant (paiement de frais de garde) - A l'issue des 8 jours, l'animal devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut, sur avis d'un vétérinaire : soit le céder à titre gratuit à une association de protection animale pour adoption, soit le faire euthanasier par un vétérinaire.

Signalement d'un animal accidenté: L'animal doit être amené chez un vétérinaire pour l'administration des premiers soins. Les frais sont à la charge de la commune, ou du propriétaire s'il est retrouvé. Si le propriétaire est inconnu, l'animal est remis à la fourrière dès que son état le permet.

Gestion des populations de « chats libres »: – Les chats errants sont capturés, conduits en fourrière et le plus souvent euthanasiés (car inaptes à l'adoption)

– Ou gestion durable : campagne de captures pour stérilisation, identification et remise en liberté. Nécessite une convention avec un vétérinaire et/ou une association de protection animale. Lors des campagnes de capture : arrêté municipal et information de la population des jours et heures par affichage et voie de presse.

-Partenariats éventuels avec l'État : Aide à la rédaction des actes et information des références réglementaires. Transmission des listes d'adresses : fourrières, associations, vétérinaires.

-Références réglementaires ou documentaires Code rural et de la pêche maritime: art.L.211-19 à L.211-27, art. R.211-11 à R211-12

-Interdiction de brûlage des déchets plastiques et végétaux des jardins : Conformément à l'arrêté préfectoral N°2004-1411 portant sur la réglementation du brûlage de déchets, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune.

-Déneigement : Chaque hiver, la commune se mobilise afin de pouvoir faire face aux chutes de neige.

L'agent technique de la commune assure le déneigement des voiries communales (voies de circulation automobile, trottoirs devant les espaces publics) et il appartient aux riverains (habitants, propriétaires) de déneiger les parties communes situées devant chez eux.



Vie locale et services....

-Scolaire et Périscolaire (RPI du SIS de la Saulx) :

-Pour les enfants de 2 ans à 11 ans :

L'école maternelle se situe à Beurey-sur-Saulx (4 kms).

L'école primaire se situe à Robert-Espagne (7 kms).

La cantine et la garderie sont assurées par le SIS.

Le transport scolaire est pris en charge à Mognéville par le SIS, le ramassage se fait rue du monument à l'arrêt de bus.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire au Tel. 03.29.75.46.46.

-Pour les adolescents :

A Revigny-sur-Ornain (9 kms).

Le collège –Jean Moulin-03.29.75.11.64

A Bar le Duc (15 kms).

Le lycée – Raymond Poincaré –03.29.45.32.00

le lycée professionnel –Emile Zola-03.29.45.10.88

le lycée Ligier-Richier03.29.79.09.14

Le transport scolaire est assuré pour le collège et les lycées par le Conseil régional.

-Location de la salle des fêtes et la salle de l'ancien lavoir :

Il est possible de louer la salle des fêtes (salle Robert ROUY) qui peut accueillir 74 personnes ainsi que la salle de l'ancien lavoir, 80 personnes, (celle-ci uniquement pendant la période estivale, du 1^{er} mai au 30 septembre).

Pour tous renseignements sur les tarifs et modalités de location, contacter le secrétariat de Mairie ou le site Internet de la commune (qui met en ligne les règlements et les plannings).

-La boîte à dons :

Est un lieu d'échange, de partage où vous pouvez déposer des objets que vous n'utilisez plus, ou en récupérer, SANS OBLIGATION DE RECIPROCITE.

-La boîte à livres :

Est comme son nom l'indique exclusivement réservée au dépôt et à l'échange de livres.

Le principe pour ces deux cabines est simple, il permet d'offrir une seconde vie à vos objets, livres, CD, DVD, vaisselles, petits outils, bimbeloterie, jouet etc...

Quelques principes sont à respecter pour conserver cet état d'esprit de partage et pour cela, il faut conserver un lieu agréable :

- Déposer des objets propres et en bon état.
- Déposer des objets uniquement s'il y a de la place pour les ranger.
- Ne pas déposer de choses périssables, dangereuses ou qui pourraient choquer les plus jeunes.
- Ne pas déposer de sous vêtements.
- Ne rien déposer à terre et autour des cabines.
- Pour les objets volumineux afficher une annonce avec un moyen de vous contacter.



-Commande de fioul :

Une administrée propose aux habitants de se regrouper afin d'obtenir auprès des prestataires, une tarification avantageuse.

Si vous êtes intéressés, pour connaître les dates de ces commandes groupées, renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie.

- Affouages :

La commune propose également, aux habitants se chauffant au bois, la possibilité de confectionner leur bois de chauffage, en leurs attribuant des lots provenant de la forêt communale.

Pour les dates, modalités d'attribution et le règlement, renseignez-vous en mairie.

Loisirs...

-La ballastière :

Le site de la ballastière offre la possibilité de pique-niquer grâce à l'aménagement de tables et de bancs.



-Les anciens jardins des instituteurs :

Ces jardins aménagés derrière la mairie proposent aux promeneurs une halte agréable au bord de la Saulx.



L'ancien lavoir :

C'est un jardin aménagé sur le site de l'ancien lavoir à proximité du barrage de la Saulx.



-City stade et aire de jeux:

Le city stade se trouve au bout de la rue de Rippe et pour les plus jeunes, l'aire de jeux se situe à la Varnelle.

Secours....

-Défibrillateur :

La commune met à disposition un défibrillateur.

Il est fixé sur le mur près de l'entrée du bureau de l'agence postale communale.

N'oubliez pas les pompiers au 18, le samu au 15 (ou le 112).



Coordonnées utiles....

Samu.....15	Aides-ménagères à DOMICILE :
Pompier.....18	ADAPAH (quai des Gravières)
A partir d'un portable.....11203.29.79.05.84
Gendarmerie.....17	ADMR.....03.29.79.21.78
Gendarmerie de Revigny.....03.29.75.63.97	Les Colombes.....03.54.02.03.46
EDF dépannage.....0.810.333.052	AMBULANCES :
MEDECINS :	Allo Ambulances.....03.29.79.38.38
<i>REVIGNY</i>	Ambulances Barisiennes.....03.29.75.18.18
Maison médicale de l'Ornain...03.29.75.17.55	TAXIS :
<i>ROBERT-ESPAGNE</i>	Aguir.....03.29.75.62.41
Dr Gauthier Jean-Luc.....03.29.75.48.33	Villetard B.....03.29.75.49.63
Médigarde Lorraine.....0.820.33.20.20	RESIDENCE PERSONNES AGEES :
DENTISTES :	<i>REVIGNY</i>
<i>REVIGNY</i>	Résidence Dr Pierre Didon.....03.29.75.60.59
Drs Côme et Anceaux.....03.29.75.10.21	LOISIRS :
MASSEURS /KINESITHERAPEUTES :	<i>REVIGNY</i>
<i>REVIGNY</i>	Syndicat d'initiative03.29.78.73.34
SCM	
Maillard, Malon et Lambert....03.29.75.17.71	
<i>LISLE-EN-RIGAULT</i>	
De Chardon Emeric.....03.29.75.63.76	
SERVICE DE SOINS A DOMICILE :	
<i>SSIAD REVIGNY</i>03.29.75.19.25	

<p>INFIRMIERES ET INFIRMIERS (cabinets) : <i>REVIGNY</i></p> <p>Arnould-Pied Céline et Coutin Christiane.03.29.75.61.25</p> <p>Beck Catherine, Dieu Lydia et Guillaume Estelle.....03.29.78.70.98</p> <p>ScandolaKaterine.....03.29.78.72.34</p> <p>Kimeneau Ségolène et Massé Juliette.03.29.75.11.43</p> <p>SamutHayrullah et Maniey Emilie.03.29.45.04.16</p> <p><i>BEUREY</i></p> <p>Poitel Emilie et Lombard Charline.03.29.45.11.38</p> <p>OPTICIEN : <i>REVIGNY</i></p> <p>Vision d'Ornain.....03.29.70.50.08</p>	<p>PHARMACIENS : <i>REVIGNY</i></p> <p>Bigeard.....03.29.75.60.65</p> <p>Kennel.....03.29.75.61.74</p> <p>CENTRE HOSPITALIER : <i>BAR-LE-DUC</i></p> <p>Centre Hospitalier.....03.29.45.88.98</p> <p>Polyclinique du Parc.....03.29.76.58.58</p> <p><i>FAINS-VEEL</i></p> <p>Centre Hospitalier Spécialisé...03.29.76.86.86</p> <p><i>ST DIZIER</i></p> <p>Centre Hospitalier.....03.25.56.84.84</p> <p>ORTHOPHONISTES : <i>REVIGNY</i></p> <p>Didon Sabine.....03.29.78.72.17</p> <p>Parizel-Hardy Marie.....03.29.71.04.52</p>
---	---

Associations présentes....

-ACCA : Association Communale de Chasse Agrée.

Président : M. Michel SIMON

28, rue du Tressaut.....03.29.75.51.98

-AFR : Association Foncière de Remembrement.

Président : M. Thierry PÉROT

1, chemin Champ Robin.....03.29.75.47.09

-APF : Association des Propriétaires Forestiers.

Président : M. Pascal MILOT

3, rue saint Antoine.....03.29.75.45.57

-AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Président : M. Julien Contenot

6, rue Richelet 51250 CHEMINON.06.62.61.79.35

E-mail: juliencontenot@outlook.com Blog aappmamogneville.over-blog.com

Les cartes de pêche sont disponibles en Mairie aux heures d'ouverture de l'APCOU sur le site Internet de l'AAPPMA.

-Le Carpiste Mognévillois .

Président : M. Daniel PROD'HON

9, Rue Robert Rouy.....03.29.75.52.06

-Comité des fêtes :

Présidente : Mme Claudine STEIB

30, rue du Tressaut.....03.29.75.46.89

Si vous souhaitez visiter l'église et le retable, merci de laisser un message

à visitepatrimoine@mogneville.com,

les bénévoles de la **section patrimoine** vous proposeront des dates et horaires de visite.

-L'Atelier :

Présidente Mme Delphine BLIN

Un regroupement de créateurs locaux qui souhaitent travailler ensemble pour promouvoir leur art/artisanat. A l'origine, quatre amies se sont associées et depuis d'autres artistes, artisans et bénévoles les ont rejoints. L'association est bien sûr vouée à se développer et à accueillir encore d'autres créateurs. L'Atelier, c'est aussi une boutique associative dans laquelle vous pourrez retrouver les créations de ses adhérents, elle se situe au 34 bis rue Robert Rouy et est ouverte chaque lundi de 14h à 17h, samedi de 14h à 18h et sur RDV. Des animations sont organisées le premier week-end de chaque mois et des ateliers artistiques sont régulièrement proposés.

<http://www.lateliercreateurs.com>

-La Fourmilière :

Un des tous premiers pôles d'art de Lorraine, installé au premier étage de la mairie : peintres, graveurs, créateurs de haute couture qui ont été accueillis à Mognéville par la volonté des élus et travaillent désormais en coworking.

Président : Fabrice ROTENHAUSER

<http://pole-fourmiliere.org>/<https://www.facebook.com/poledartlafourmiliere/>

Entreprises locales....

-PAQUATTE et Fils :

menuiserie alu et PVC, 15 rue du Tressaut.....03.29.75.49.37

-LCP :

pose de menuiserie alu et PVC, 15 rue du Tressaut.....09.75.42.47.44

-GABRIEL Sylvain :

maçonnerie générale, 29 rue du Tressaut.....03.29.75.47.18

-CHENE DE MEUSE :

scierie, 9 chemin Huis Colas.....03.29.75.45.57

Vous retrouvez également l'annuaire des entreprises du territoire sur le site Internet de la COPARY.

COPARY... COmmunauté de communes du PAys de Revigny



Avec les années, la commune de Mognéville a transféré différentes compétences aux services de la COPARY. <http://www.copary.com>

COPARY,
2 place Pierre Gaxotte 55800 Revigny-sur-Ornain.
Tél : 03.29.78.75.63

-Compétences transférées :

L'eau et l'assainissement..... 03.29.78.78.97
Les déchets ménagers..... 03.29.78.78.53
Culture et jeunesse (Ecole de musique, Cop'Art, Accueil de Loisirs)
Sentiers de randonnée
RAM (Relais Assistantes Maternelles), la liste est disponible sur le site de la COPRY
Urbanisme
Relais emploi
Tourisme
Environnement (cours d'eau)

-Quelques numéros utiles :

Le relais emploi, 20, place St Joseph.....03.29.78.76.73
L'école de musique, 16, place Pierre Gaxotte03.29.78.78.36
Le relais assistantes maternelles, 2, place Pierre Gaxotte03.29.78.92.44

-Le Ramassage des déchets ménagers et le tri : <http://www.copary.com>

Les Bacs sont à sortir devant chaque domicile suivant le calendrier fourni sur le site de la COPARY ou de la mairie.

Le tri : papiers, cartons, plastiques, boîtes de conserves, ... sont à déposer dans des sacs jaunes – retirés en mairie - qui seront collectés devant chaque domicile, également, suivant le calendrier fourni sur le site de la COPARY ou de la mairie.

Les verres sont déposés dans les conteneurs situés au bout de la rue de Rippe.

Les déchets verts, gravats, encombrants ... doivent être emmenés à la déchetterie, rue de la Tresse à Revigny-sur-Ornain.

Tel. 03.29.70.57.16.

(Les jours et Horaires d'ouverture sont affichés sur la grille d'entrée de la déchetterie ou consultable sur le site Internet de la COPARY, la mairie de Mognéville distribue une carte sur laquelle apparaissent ces horaires).

Les composteurs et lombricomposteurs sont disponibles à la COPARY.

